

Reçue des médailles distribuées au collège de Lausanne sous le régime Bernois

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau**

Band (Jahr): **18 (1912)**

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-172704>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE DES MÉDAILLES

DISTRIBUÉES AU

COLLÈGE DE LAUSANNE

SOUS LE RÉGIME BERNOIS

Après que les Bernois eurent conquis le pays de Vaud, en 1536, ils y favorisèrent l'introduction de la Réforme, et fondèrent à Lausanne un établissement d'instruction publique propre à former des pasteurs pour le nouveau culte. Cette fondation ne tarda pas à prendre le nom d'*Académie*, qu'elle porta jusqu'en 1890. Elle fut suivie, le 30 octobre 1540, de la création d'un *collège*, destiné à servir essentiellement d'école préparatoire aux jeunes gens qui se vouaient à la théologie, et, en général, aux études supérieures. Ces deux institutions étaient intimement liées entre elles ; l'une, qui est souvent appelée le *Collège inférieur*, était complétée par l'autre, à laquelle on réservait le nom de *Collège supérieur*. La première avait son principal, ses régents, et, parmi ses élèves, douze jeunes gens bien qualifiés, que l'on appelait les *enfants de Messieurs*¹, lesquels jouissaient de bourses accordées par la munificence des nouveaux maîtres du pays.

D'après les renseignements que nous trouvons dans *l'Histoire de l'instruction publique dans le pays de Vaud*,

¹ Sous-entendu : de Berne.

par A. Gindroz, les objets enseignés au collège de Lausanne étaient, outre la religion, les langues française, latine et grecque, les éléments des belles-lettres, l'écriture, l'arithmétique et le chant des psaumes. Le nombre des classes, fixé d'abord à cinq, fut ensuite porté à un chiffre qui variait de cinq à huit.

De bonne heure l'administration bernoise se préoccupa des moyens propres à encourager les études faites dans l'établissement qu'elle avait organisé. Un de ces moyens, déjà en honneur dans les écoles publiques de la ville de Berne, consistait dans la distribution de médailles scolaires — en allemand *Schulpfennige* — accordées, soit au printemps, soit en automne, aux écoliers les plus méritants. Cette sorte de récompenses est appliquée à Berne dès 1616 aux élèves de l'école latine, et, dès l'année 1622, aux jeunes filles qui faisaient avec distinction leur instruction religieuse sous la direction des pasteurs. Les *prix de Catéchisme* — *præmiæ diligentiae catecheticae* — qui servaient à encourager la récitation des manuels d'instruction religieuse, furent aussi distribués aux jeunes garçons à partir de 1629.

Si l'on est curieux de connaître avec quelques détails ces prix de catéchisme décernés à la jeunesse bernoise, le bel ouvrage que M. le D^r Adolphe Fluri a publié, il y a deux ans, sur les médailles scolaires bernoises, peut très largement renseigner à cet égard. Le lecteur trouvera dans ce volume, avec de nombreuses et précieuses indications, une série de douze planches, qui reproduisent avec exactitude une grande variété de médailles scolaires, où tous les genres sont représentés. Nous avons abondamment puisé dans ce remarquable travail, et nous devons ajouter, en rendant à chacun ce qui lui appartient, que si la présente communication a quelque valeur d'exactitude, elle la doit aux recherches et au labeur patient de l'auteur des *Berner Schulpfennige und Tischlivierer, 1622-1798*. Notre faible mérite — si mérite il y a — consiste

à avoir étendu à notre sujet spécial, et appliqué au collège de Lausanne les données contenues dans l'ouvrage que nous venons de nommer.

Les prix créés à Berne, pour récompenser l'étude du *Petit catéchisme* du pasteur Müsliu et celle du *Grand catéchisme d'Heidelberg*, furent aussi envoyés et distribués à Lausanne sous l'espèce de médailles de 20 et 30 kr. jusqu'en 1749, en même temps que les médailles au *Jardinier*, dont il sera fait mention dans un instant. En fut-il de même des prix pour la récitation des *Psaumes* (*Psalmenfennige*) ? C'est ce que nous ne pouvons affirmer ; nous n'avons trouvé à cet égard aucune indication dans l'ouvrage de M. Fluri. Il y aurait lieu toutefois de s'étonner que ces dernières médailles n'eussent pas également pris le chemin du collège de Lausanne, pour s'appliquer à la récitation des *Psaumes*, mis en vers français par Clément Marot. Peut-être que ces prix ont été remplacés par une distribution de psautiers, comme cela se pratiquait à Moutier, dans le Jura, et dans le Bucheggberg, dépendant de Soleure. Il est possible aussi qu'à Lausanne l'autorité communale pourvût à ces récompenses par ses propres moyens. Remarquons encore que les médailles pour les *Psaumes* sont assez bien représentées au Musée cantonal vaudois, ce qui semblerait indiquer qu'elles ont été données à Lausanne comme à Berne.

En 1635, le trésorier allemand expédie de Berne au trésorier welsche, à Lausanne, des pièces de 12, 6, 4 et 2 kr., afin qu'elles soient distribuées aux promotions du printemps. On trouve la preuve de cet envoi dans un ordre du 16 avril, que reçoit le premier de ces deux fonctionnaires, Dachselhofer, de transmettre au second, Bucher, les pièces en question, et aussi dans une lettre adressée à la même date au bailli de Lausanne, que M. le D^r Fluri reproduit en entier. En outre, dans ses comptes de l'année 1635, Dachselhofer inscrit qu'il a envoyé dans le pays de Vaud, au trésorier romand,

des prix d'école pour trois ans et pour une valeur de 59 couronnes 13 batz, soit 198 livres 8 sous.

Ces prix — Schulpfennige, comme ils sont toujours désignés à l'époque — étaient-ils de vraies médailles, ou simplement des pièces de 2, 4, 6 et 12 batz, qui constituaient des espèces proprement dites? Nous ne pensons pas qu'il s'agisse ici de monnaies, puisque d'après la lettre officielle envoyée au bailli de Lausanne, ces pièces avaient fait l'objet d'une frappe spéciale en vue des promotions. Jusqu'à preuve du contraire, on peut affirmer que ces prix sont des *Palmbären*, ainsi nommés parce qu'ils représentent au droit un ours assis, tenant dans sa patte droite une palme, tandis que dans l'autre il porte un livre ouvert. Sur cette face, en bordure, la légende circulaire IN TVENDO TVENTVR, qu'on pourrait traduire par : *Il protège en veillant*. Au revers, en deux ou trois lignes horizontales, les deux mots PRÆMIUM DILIGENTIÆ, dont le premier est ordinairement abrégé. Ces pièces sont de trois modules; le petit est le plus ancien. D'abord sans date, il porte ensuite divers millésimes, dont le premier est 1653. Les pièces de grand et de moyen module sont ou non datées ou de moins ancienne date que les petites.

Ces médailles à l'ours tenant une palme répondent exactement aux prix de 2, 4 et 6 batz envoyés à Lausanne en 1635, et, pour nous, s'identifient avec ceux-ci. Il est beaucoup moins facile d'assimiler les prix de 12 batz avec une médaille bernoise de l'époque, et nous préférons, pour le moment, laisser cette question en suspens.

Nous sommes plus à l'aise en parlant des médailles à l'*Ourse-nourrice* — Säugende Bären — et de celles au *Semur* — Sämann — qui furent données en prix au collège de Lausanne sans interruption de 1685 à 1797. Elles étaient distribuées chaque année au nombre variant de dix-sept à quarante, ce dernier chiffre étant une

grande exception. Ces deux sortes de pièces ont une valeur de 50 kreuzers, soit 12 batz, et accusent un grand progrès dans la gravure des coins. Celles à l'ourse allaitant ses petits sont en effet de fort jolies médailles, de dessins très variés, parmi lesquels nous avons plus particulièrement remarqué celui où l'animal fourré, faisant diversion à son office de nourrice, enseigne à ses oursons à grimper sur un arbre. Les légendes qu'elles portent sont, comme les dessins, très diverses. C'est, au droit, LACTE PIETATIS ET FORTITUDINIS — par le lait de



la piété et du courage — ou bien SIC FINGIMUS JUVEN TUTEM, complété, au revers, par MATURE AD VIR TUTEM — c'est ainsi que nous formons de bonne heure la jeunesse à la vertu — où l'on trouve aussi BENEDIC TIO DEI DITAT — la bénédiction de Dieu enrichit — ou encore BENEDICTUS SIT JEHOVA DEUS.

En 1771, les coins des médailles à l'ourse-nourrice étant usés, on les remplaça par ceux du semeur, qui portent la légende DABIT METERE DEUS — Dieu donnera la moisson — en arc de cercle au dessus d'un paysage agreste, où l'on voit un attelage de chevaux qui laboure, et un homme qui jette la semence sur les sillons.

Les médailles au semeur, qui furent distribuées à Lausanne de 1772 à 1787 jusqu'à une nouvelle frappe de leurs équivalentes à l'ourse-nourrice, sont de même aloi.

(Korn und Schrot) et de même diamètre que ces dernières.

D'autres prix de 10, 20 et 30 kreuzers ($2\frac{1}{2}$, 5 et $7\frac{1}{2}$ batz) sont donnés à Lausanne au xvii^e siècle (dès 1666) et dans le cours du xviii^e. Ce sont des prix de *diligence* — *præmium diligentiae*. Ces pièces, surtout celles de la valeur de 10 kreuzers, ont d'abord tous les caractères de la médaille scolaire ; celles de 20 et 30 kr. perdent de bonne heure cette particularité pour prendre celle d'une monnaie proprement dite. La légende PRÆMIUM DILIGENTIÆ disparaît alors pour faire place au revers à celle de MONETA NOVA ou à la devise DOMINUS PROVI DEBIT.

Ici, il faut faire mention d'une très jolie médaille, qui, par ses dimensions et son poids, répond aux pièces de 20 kr. et ne peut avoir été qu'une récompense scolaire, intéressant le collège de Lausanne autant que celui de Berne, parce qu'elle peut avoir été donnée aux écoliers vaudois comme prix de la valeur indiquée tout à l'heure. M. le D^r Fluri, qui la reproduit à la planche IV de son livre, et qui la décrit à la page 165, n'hésite pas à lui conférer la qualité de médaille scolaire. Elle représente au droit une femme assise, tenant de sa main droite un livre ouvert, et instruisant un enfant debout devant elle ; la légende semi-circulaire, DUCE LEVAMEN CÆLO DEMITTITUR ALTO — l'allègement descend du haut du ciel — se partage entre le droit et le revers. Cette dernière face porte l'image de deux enfants, dont l'un fait le geste de s'élancer vers le ciel, pour saisir un présent qui apparaît sous la forme d'une médaille nouée d'un ruban, ou d'un fruit avec des feuilles.

Les prix de 30 kr. au *Jardinier*, coiffé d'un chapeau et greffant, un genou à terre, un jeune sauvageon, prix dont le type devait persister au collège et à l'académie de Lausanne, avec la substitution des armes du canton de Vaud à celles de la République bernoise, font partie

de la série des médailles envoyées de Berne, pour récompenser les collégiens et étudiants vaudois. Ils furent distribués sans interruption dès l'année 1726 jusqu'à la révolution helvétique, soit pendant soixante-douze ans. Leur distribution varie d'année en année de vingt-quatre à cinquante-quatre exemplaires, selon le degré d'application des classes, ou peut-être selon le degré d'indulgence des professeurs ou des régents. Ce sont de jolies médailles, portant au droit, avec la légende *RESPUBLICA BERNENSIS*, les armes de Berne enfermées dans un cartouche ornementé, et, au revers, l'inscription classique *CULTURA MITESCIT*, qui figure ensuite sur les médailles du canton de Vaud jusqu'en 1839.

Aux diverses espèces de prix que nous venons d'énumérer, il nous reste à ajouter les médailles au *Temple* et celles à la *Ruche*, pour compléter la série que nous avons essayé d'établir.

Les premières furent distribuées de 1758 à 1797 ; leur poids et leur diamètre sont ceux de l'écu bernois de l'époque, auquel elles ressemblent assez, sauf par le revers, où l'on voit un temple bâti au sommet d'un mont escarpé, qu'un jeune touriste se dispose à gravir, en suivant un chemin sinueux déjà parcouru en partie par un autre voyageur. Au dessus du temple, un triangle rayonnant, symbole de la trinité de Dieu, éclaire la montagne ; à la marge, *PER TEMPLUM VIRTUTIS* — par le temple de la vertu —, en exergue *DILIGENTI* — au diligent.

Les médailles à la *Ruche*. (*Bienenkorb*), de la grandeur d'un demi-thaler, sont de très belles pièces, finement gravées, pourvues au droit des armes bernoises, et au revers d'une ruche, posée sur un banc au milieu des fleurs et autour de laquelle volent des abeilles ; légende : *TEMPESTIVE ET INDEFESSE* — à temps et infatigablement. En exergue *PRÆM. DILIG.*

Ces médailles étaient données aux régents du collège, au nombre variant de six à neuf, dès 1778 jusqu'en 1797. Celles au *Temple*, qui sont souvent appelées *Médailles des étudiants* (Studentenpfennige) étaient d'autre part réservées aux professeurs de l'Académie au nombre de quinze à dix-huit chaque année, dès 1758 à 1797.

Si aux diverses pièces que nous venons de passer en revue, on joint encore des demi-thalers de 15 batz (alte Sechzehner Dicken) envoyés à Lausanne de 1567 à 1671, pour suppléer au manque temporaire des médailles à l'ourse-nourrice, nous aurons, pour Lausanne et sous le régime bernois, un ensemble de prix scolaires de huit espèces différentes, savoir :

1. Les prix de *Catéchisme* ;
2. Les pièces à l'*Ours* tenant une palme ;
3. Les pièces de 50 kreuzers à l'*Ourse* allaitant ses petits ;
4. Les médailles au *Semeur* ;
5. Les prix de *Diligence* ;
6. Les médailles au *Jardinier* ;
7. Les médailles au *Temple* ;
8. Les pièces à la *Ruche*.

Tel est le résultat auquel nous sommes arrivé. Nous ne le regardons pas comme absolument définitif, et il n'est pas impossible qu'il y ait lieu, par une sévère enquête, de le modifier sur quelques points de détail, ou de le compléter par l'adjonction d'une, peut-être de deux nouvelles espèces. Cela nous paraît douteux cependant, et nous croyons qu'on peut s'en tenir à l'indication des huit sortes de médailles que comporte notre série, comme étant conforme à la réalité.

Lausanne, août 1912.

Ernest LUGRIN.
